	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-468

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2024-468

**RER Métropolitain - Financement des renforts de circulation RER Métropolitain
prévus au Service Annuel 2024 et Convention cadre de financement des renforts de
circulation du RER Métropolitain
Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle feuille de route du RER Métropolitain adoptée en 2023 par la Métropole a confirmé les ambitions initiales du projet en termes de niveau de service cible à horizon 2028-2030 : la circulation d'un train RER toutes les demi-heures sur toute la journée sur les lignes Libourne□Arcachon, Saint-Mariens□Langon et Bordeaux/Pessac□Macau, et avec une amplitude de service élargie.

La volonté partagée de l'ensemble des partenaires est d'atteindre cet objectif par paliers successifs, avec une montée en charge progressive et réaliste, prenant en compte la nécessaire évolution de l'infrastructure ferroviaire et du parc de matériel roulant qui se fera elle aussi de manière échelonnée dans le temps.

Les trois premiers paliers de renforts de circulations qui ont lancé la dynamique sont intervenus en 2021, 2022 et 2023, pour 136 trains supplémentaires par semaine, réparties du lundi au vendredi. La mise en place de ces renforts a donné lieu au vote et à la signature de deux conventions de cofinancement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation associés (charges déduites des recettes).

Pour l'année 2024, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place depuis la mi-décembre 2023, en semaine du lundi au vendredi :

- Axe Bordeaux□Libourne : + 6 trains/jours, soit 41 trains/jours au total,
- Axe Arcachon□Bordeaux : + 1 train/jours, soit 56 trains/jours au total.

Cela représente 35 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 136 trains/semaine supplémentaires des renforts cumulés depuis 2021.

Le palier 2024 se singularise des paliers précédents avec la mise en place d'un renfort d'offre complémentaire, sur le week-end, dans le cadre de l'instauration du pass TBM+Trains :

- axe Bordeaux□Libourne : + 33 trains/week-end, soit 59 trains/week-end au total,
- axe Arcachon□Bordeaux : + 6 trains/week-end, soit 75 trains/week-end au total,
- ligne Bordeaux□Langon : + 7 trains/week-end, soit 28 trains/week-end au total.

Les autres lignes du RER n'ont pas été renforcées en 2024 en raison d'étapes restant à franchir dans l'amélioration des infrastructures, ou dans l'adaptation des moyens de

production (gestion des gares, recrutement d'agents roulants, du matériel roulant, de la maintenance en ligne...).

Ainsi, le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 171 trains/semaine, soit entre 34 et 35 trains/jours du lundi au vendredi ; et à 46 trains/week-end.

Comme cela a été mis en place pour les deux premiers paliers de renforts engagé depuis 2021, le financement de ce quatrième palier de renforts de circulation de 2024 fait l'objet d'un conventionnement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation.

Ce conventionnement prend la forme d'un avenant à la convention pluriannuelle signée et adoptée lors des renforts créés pour 2022. La convention amendée est annexée à la présente délibération. Cet amendement permet d'intégrer les modalités financières des renforts de 2024.

Ce conventionnement reste pluriannuel, afin de couvrir le financement des paliers 2022, 2023 et 2024 jusqu'en 2024.

Pour le palier de renfort intégré en 2024 de +35 nouveaux trains par semaine et +46 nouveaux trains le week-end, le coût est estimé à 2 064 500€ HT la première année (conditions économiques de 2022), actualisé d'année en année. Bordeaux Métropole participera annuellement au financement à hauteur de 50%, soit 1 032 250€ HT (conditions économiques de 2022) la première année. L'autre moitié du financement sera supportée par la Région Nouvelle Aquitaine. En intégrant les coûts des trois premiers paliers et celui de 2024, la participation de la Métropole aux coûts d'exploitation du RER Métropolitain se monte à environ 3,35M€/an. Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe. Le montant définitif de la contribution de Bordeaux Métropole pour chaque année sera établi au plus tard le 30 avril de l'année suivante par la Région Nouvelle Aquitaine. Une révision du montant de la participation annuelle de Bordeaux Métropole sera opérée, pour tenir compte d'ajustements prévus dans la convention de service ferroviaire régional signée entre la Région et la SNCF Voyageurs ainsi qu'en termes de fréquentation sur les lignes

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-695 du 25 novembre 2021 adoptant la convention de financement du palier de renforts du RER Métropolitain prévus au service annuel 2021,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-289 du 20 mai 2022 adoptant le financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2022 et la convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-466 du 29 septembre 2023 adoptant le financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2023 et la convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-171 du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de nouveaux renforts de circulation à partir de 2024 sur les lignes du RER Métropolitain, et d'intégrer ces renforts à la convention cadre signée en 2022,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au quatrième palier de renforts de circulation sur les lignes du RER Métropolitain tel que décrit dans le rapport.

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer la convention de financement correspondante.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal chapitre 65, article 65732, fonction 852, pour l'exercice 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---